

COMMUNE DE SALLEBOEUF

Département de la Gironde

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, **le dix-huit du mois de novembre à 19 heures**, le Conseil Municipal de la commune de SALLEBOEUF, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Louis-Pierre NOGUEROLLES, 1^{er} adjoint,

Date de convocation : **12/11/2019**

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : Abstention :

N°D2019-064

Objet : Nomination par voie de mutation : création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste de rédacteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Louis-Pierre NOGUEROLLES, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la nomination d'un fonctionnaire par voie de mutation au 1^{er}/12/2019 ;

M. NOGUEROLLES Louis-Pierre propose donc à l'assemblée :

- de créer, à compter du 1^{er} décembre 2019, un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B), d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

- De supprimer le poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er}/12/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de créer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B), à compter du 1^{er} décembre 2019, d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

- De supprimer le poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er}/12/2019.

N°D2019-065

Objet : Création au tableau des effectifs d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine

Monsieur Louis-Pierre NOGUEROLLES, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

M. NOGUEROLLES Louis-Pierre propose donc à l'assemblée :

- de créer, à compter du 1^{er} décembre 2019, un poste d'assistant de conservation du patrimoine (catégorie B), d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de créer le poste d'assistant de conservation du patrimoine (catégorie B), à compter du 1^{er} décembre 2019, d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

D2019 - 066 : Décision modificative n° 3 – Budget Communal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Monsieur Louis-Pierre NOGUEROLLES propose au Conseil Municipal de voter la décision modificative suivante du budget communal de l'exercice 2019 :

Chap. article. Op.	Intitulé	CREDITS A OUVRIER	CREDITS A REDUIRE
21 – 2156 - 1101 21 – 21318 - 1109	Ateliers municipaux (achat broyeur) Travaux d'accessibilité	5 000 €	5 000.00 €
TOTAL		5 000.00 €	5 000.00 €

Chap. article. Op.	Intitulé	COMPTES DEPENSES	COMPTES RECETTES
042 – 6811 023 - 023 28 - 2804172 -OPFI 021 – 021	Dotation aux amortissements Virement à la section d'investissement Amortissement Eclairage public Virement de la section de fonctionnement	10 878.01 € - 10 878.01 €	10 878.01 € - 10 878.01 €
042 – 6811 023 - 023 28 – 280422 – OPFI 021 - 021	Dotation aux amortissements Virement à la section d'investissement Bâtiments installations Virement de la section de fonctionnement	0.01 € - 0.01 €	0.01 € - 0.01 €
		0	0

Chap. article. op	Intitulé	COMPTES DEPENSES	COMPTES RECETTES
040 – 13918 - OPFI 023 – 023 042 – 777 - OPFI 021 – 021	Subventions d'investissement (balayeuses) Virement à la section d'investissement Quote-part des subventions d'investissement Virement de la section de fonctionnement	2 721.60 € - 2 721.60 €	2 721.60 € - 2 721.60 €
		0	0

D2019-067 : Décision modificative n° 4 – Assainissement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Monsieur Louis-Pierre NOGUEROLLES propose au Conseil Municipal de voter la décision modificative suivante du budget assainissement de l'exercice 2019 :

Chap. article. op	Intitulé	COMPTES DEPENSES	COMPTES RECETTES
042 – 6811 - OPFI 023 – 023 28 – 28158 - OPFI 021 -021	Dotation aux amortissements Virement à la section d'investissement Autres matériels, outillages (poste Planteyre) Virement de la section d'exploitation	331.97 € - 331.97 €	331.97 € - 331.97 €
040 – 13933 – OPFI 023 – 023 042 – 777 - OPFI 021 -021	Subvention PAE / PVR Virement à la section d'investissement Quote-part subv transf cpte résul Virement de la section d'exploitation	9 000.00 € - 9 000.00 €	9 000.00 € - 9 000.00 €
		0	0

Chap. article. Op.	Intitulé	CREDITS A OUVRIR	CREDITS A REDUIRE
16 – 1681 - OPFI 21 – 2158 – 911	Autres emprunts Travaux d'assainissement	4 042.71 €	4 042.71 €
	TOTAL	4 042.71 €	4 042.71 €

D2019-068 / Objet : Paiement des heures supplémentaires

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Monsieur Vincent MANO, adjoint, propose à ses collègues de rémunérer les heures supplémentaires effectuées par Denis TEYSSIER, agent de maîtrise.

M. Vincent MANO présente le détail des heures à payer soit :

- 7h50 : 5h normales, 2h50 jour férié – travaux effectués le 03/11 (tempête Amélie)

M. Vincent MANO propose aussi au Conseil municipal d'appliquer un forfait astreinte week-end.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de payer les heures supplémentaires à Denis TEYSSIER et d'appliquer un forfait astreinte week-end d'un montant de 43.38 €.

N°D2019-069 - Annule et remplace la D2019-066

Objet : Décision modificative n° 3 – Budget Communal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Monsieur Louis-Pierre NOGUEROLLES propose au Conseil Municipal de voter la décision modificative suivante du budget communal de l'exercice 2019 :

Chap. article. Op.	Intitulé	CREDITS A OUVRIR	CREDITS A REDUIRE
21 – 21571 - 1101 21 – 21318 - 1109 21 - 2188 – 1107 21 – 21318 - 1097	Ateliers municipaux Travaux d'accessibilité Equipement Matériel divers service Bâtiment pôle associatif	8 890.00 € 468.00 €	8 890.00 € 468.00 €
	TOTAL	9 358.00 €	9 358.00 €

Chap. article. Op.	Intitulé	COMPTES DEPENSES	COMPTES RECETTES
042 – 6811 023 - 023 040 - 2804172 -OPFI 021 – 021	Dotation aux amortissements Virement à la section d'investissement Amortissement Eclairage public Virement de la section de fonctionnement	10 878.01 € - 10 878.01 €	10 878.01 € - 10 878.01 €
042 – 6811 023 - 023 040 – 280422 – OPFI 021 - 021	Dotation aux amortissements Virement à la section d'investissement Bâtiments installations Virement de la section de fonctionnement	0.01 € - 0.01 €	0.01 € - 0.01 €
		0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- ADOPTE la décision modificative n°3 du budget communal

N°D2019-070 – Annule et remplace la D2019-067

Objet : Décision modificative n° 1 – Budget Assainissement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Monsieur Louis-Pierre NOGUEROLLES propose au Conseil Municipal de voter la décision modificative suivante du budget assainissement de l'exercice 2019 :

Chap. article. op	Intitulé	COMPTES DEPENSES	COMPTES RECETTES
D I - 040 – 13933 – OPFI D F - 023 – 023 R F - 042 – 777 - OPFI RI - 021 -021 OPFI	Subvention PAE / PVR Virement à la section d'investissement Quote-part subv transf cpte résul Virement de la section d'exploitation	3 600 € + 3 600 €	3 600 € + 3 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget assainissement

N°D2019-071

Objet : Décision modificative n° 2 – Budget Assainissement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Monsieur Louis-Pierre NOGUEROLLES propose au Conseil Municipal de voter la décision modificative suivante du budget assainissement de l'exercice 2019 :

Chap. article. op	Intitulé	COMPTES DEPENSES	COMPTES RECETTES
042 – 6811 - OPFI 023 – 023 - OPFI 28 – 28158 - OPFI 021 -021 - OPFI	Dotation aux amortissements Virement à la section d'investissement Autres matériels, outillages (poste Planteyre) Virement de la section d'exploitation	331.97 € - 331.97 €	331.97 € - 331.97 €

Chap. article. Op.	Intitulé	CREDITS A OUVRIER	CREDITS A REDUIRE
16 – 1681 - OPFI 21 – 2158 – 911	Autres emprunts Travaux d'assainissement	4 042.71 €	4 042.71 €
	TOTAL	4 042.71 €	4 042.71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- ADOPTE la décision modificative n°2 du budget assainissement

N°D2019-072

Objet : Décision modificative n° 4 – Budget Communal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Monsieur Louis-Pierre NOGUEROLLES propose au Conseil Municipal de voter la décision modificative suivante du budget communal de l'exercice 2019 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- ADOPTE la décision modificative n°4 du budget communal

Chap. article. op	Intitulé	COMPTES DEPENSES	COMPTES RECETTES
040 – 13918 - OPFI 023 – 023 042 – 777 - OPFI 021 – 021	Subventions d'investissement (balayeuses) Virement à la section d'investissement Quote-part des subventions d'investissement Virement de la section de fonctionnement	2 721.60 € + 2 721.60 €	2 721.60 € + 2 721.60 €
		0	0